



LE MÉTIER D'AGRICULTEUR

Pour votre orientation

Vous êtes en 5^e ou en 4^e

Vous pouvez choisir d'entrer en 4^e et 3^e dans l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret qui vous permettra ensuite de vous spécialiser dans l'une des voies générale, technologique ou professionnelle.

Vous êtes en 3^e

Vous pouvez vous orienter en :

- **CAP Agricole** Productions agricoles-utilisation des matériels ou Productions horticoles, qui vous permet en 2 ans, d'accéder à la vie active,
- **Seconde Professionnelle BEPA en 2 ans** Agriculture des régions chaudes*,
- **Seconde Professionnelle BAC PRO en 3 ans** Productions végétales Agroéquipements ou Productions animales
- **Seconde Générale et Technologique.**

Vous êtes en Seconde générale et technologique

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*,
- **Bac Général** de la série scientifique S.
- **Bac Professionnel**
(admission en 1^{ère} Pro sous conditions)

Vous êtes en Seconde Professionnelle

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Professionnel** Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole*, Agroéquipement* ou Productions Horticoles*,
- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*.
(admission sous conditions)

Vous êtes en Terminale Baccalauréat

Vous pouvez vous orienter en :

- **BTS Agricole** ACSE ou Productions animales ou Agronomie : Productions végétales ou Production horticole ou Viticulture oenologie
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

Vous êtes en BTS

Vous pouvez vous orienter en :

- **Licence Professionnelle.**
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

*Voir spécialités au verso

Les établissements du CNEAP proposent aussi des formations en alternance, par la voie de la formation continue ou par celle de l'apprentissage, y compris après un BTS.

Depuis la vocation du jeune jusqu'à sa première récolte, devenir agriculteur commence d'abord par une solide formation.

Des parcours très professionnels d'accompagnement des candidats permettent de maximiser les chances de réussite.



Vivre de son activité

C'est l'objectif du futur agriculteur mais aussi l'exigence des pouvoirs publics pour l'octroi de subventions. Par une étude prévisionnelle d'installation, le jeune doit pouvoir chiffrer son projet afin de voir dans quelle mesure il est viable sur le long terme. Afin d'affiner son projet, le candidat participe à une session de cinq jours en lien avec les organisations agricoles.

Pour s'installer : un projet d'activité à construire

- Les organisations agricoles attendent du futur agriculteur qu'il construise un projet pour sa propre entreprise. La loi d'orientation insiste sur la mise en avant de projets prenant en compte les différentes fonctions de l'agriculture complémentaires à la production. Afin de bénéficier des aides publiques à l'installation (dotation et prêts à taux réduits), il doit, bien sûr, avoir la capacité professionnelle.
- Pour acquérir cette capacité professionnelle, le candidat à l'installation doit obtenir un diplôme, titre ou certificat du Ministère de l'Agriculture, au moins égal au Bac Professionnel

(niveau IV), en formation initiale scolaire ou par apprentissage ou encore en formation continue avec la validation des acquis de l'expérience (VAE)

- Voici quelques formations donnant la capacité professionnelle : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole, Bac PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole, BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation, BTS Productions animales, BTS Technologies végétales.
- Un stage dans une exploitation agricole de son choix (sur une période de 2 à 6 mois suivant l'expérience) viendra compléter cette formation et confronter le jeune aux fonctions de chef d'exploitation et vivre une expérience nouvelle dans un contexte économique, social et culturel différent. Ce stage est obligatoire.

Les établissements du CNEAP sont particulièrement insérés dans le milieu agricole et préparent aux réalités du métier de chef d'exploitation. Les périodes en entreprises et les exploitations des lycées garantissent ce lien au terrain pour vous aider à réussir votre projet.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Écrivez ou téléphonez au **Service Famille Infos**
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
277, rue Saint-Jacques • 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01 53 73 74 28 • Fax : 01 56 81 02 02
www.cneap.fr • mél. : famille-infos@cneap.fr